

Collectif contre l'homophobie

9 rue Joachim Colbert – 34 000 Montpellier

Communiqué de presse

Après l'agression homophobe subie par David GROS à Marseille dans la nuit du vendredi 13 août 2004, le **Collectif contre l'homophobie de Montpellier** avait été sollicité pour accompagner la victime dans ses démarches policières et administratives.

Les preuves et les indices recueillis par la Police Nationale étant particulièrement faibles, nous avons lancé **un appel à témoins** qui a permis de recueillir à ce **jour une trentaine d'appels (d'autres victimes et de témoins)**.

Les informations recueillies lors de ces appels ont été régulièrement transmises à la Police Nationale: **certains appels particulièrement précis ont permis de relancer l'enquête, d'identifier les agresseurs et de les interpeller.**

Aujourd'hui nous exprimons notre satisfaction de voir ce gang mis hors d'état de nuire.

Si ces exactions ont pu se perpétrer pendant plusieurs mois en toute impunité, c'est en partie en raison du faible nombre de plaintes déposées par les victimes.

Ceci étant dit, nous sommes tout de même surpris que les quelques plaintes déposées n'aient pas donné lieu à des investigations plus poussées de la part de la Police Nationale.

Faut-il attendre qu'une agression homophobe particulièrement violente (en l'occurrence celle subie par David GROS) survienne et qu'elle soit médiatisée pour que la Police fasse son travail ?

La séquence policière ne doit pas prendre fin avec l'interpellation de ces 7 suspects, en effet il appartient à la Police de poursuivre ses investigations pour identifier toutes les responsabilités et s'assurer du démantèlement total du gang.

Le fait que presque tous les agresseurs soient des mineurs n'enlève rien à la gravité des faits commis.

Ils devront rendre des comptes **pour leurs expéditions punitives qui avaient un caractère systématique, régulier, prémédité avec recours à des armes par destination** (barres de fer, casques pour motards, jets de pierre...).

Nous nous opposons à toute tentative de banalisation visant à faire passer ces suspects pour des petites frappes pas tout à fait conscientes de la gravité de leurs actes; pour nous ce sont des délinquants et ils doivent payer.

Nous nous "constituerons partie civile" aux côtés de David GROS lors du procès à venir et nous demanderons des sanctions exemplaires.

Il appartiendra à la communauté homosexuelle de se mobiliser pour être présente aux côtés de David GROS lors du procès.

En effet, la solidarité ne doit pas se limiter à de l'émotion et à de la compassion, elle doit aussi prendre la forme d'une mobilisation vigilante et exigeante à l'égard des institutions.

Hussein BOURGI,
Le Président
06 70 13 16 26